

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2019

Le 8 février 2019 à 20h, le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, dûment convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni dans la salle du Conseil, à la mairie.

Nombre de membres : Sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,
élus : 11
en exercice : 11
présents : 11

Etaient présents :
HIGELIN Jean, VONAU Michel, SCHNEIDER Caroline,
Adjoints,
ENDERLIN Jean-Yves, BIPPUS-HAENGGI Pascale,
BARRE Patrick, DITNER Eric, GUTLEBEN Gilles,
KRITTER Eric, HARNIST Evelyne.

Secrétaire de séance : BROGLY Delphine.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2017.
2. Lotissement de la rue des Champs : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2018.
3. Commune : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2018.
4. Attribution de marchés pour les travaux de réhabilitation de la bibliothèque.
5. Ouverture d'une ligne de trésorerie.
6. Motion de soutien pour les urgences et le maintien de la maternité de l'Hôpital d'Altkirch.
7. Divers.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Delphine BROGLY, secrétaire de Mairie, à la fonction de secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2018.

Le PV de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

2. Lotissement de la rue des Champs.

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Trésorier,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du
Compte de Gestion du trésorier,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, adopte :

- le Compte de Gestion 2018 du Trésorier,
- le Compte Administratif 2018, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement : Recettes : 404 393,32 € (excédent reporté de l'exercice 2017)
Dépenses : 404 393,25 € (versement au budget communal)
Résultat : 0,00 €

3. Commune

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean HIGELIN, délibérant sur le
compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Georges RISS, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018,**
- **Vote et arrête les résultats définitifs de clôture** tels que résumés ci-dessous.

<u>Total/section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	287 757,41	755 400,68	+ 467 643,27
Investissement	365 413,03	275 043,91	- 90 369,12
Résultat de clôture	653 170,44	1 030 444,50	+ 377 274,15

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 PRESENTE PAR LE COMPTABLE DU TRESOR.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées
et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des
comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état
des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Attribution de marchés pour les travaux de réhabilitation de la bibliothèque.

Vu la consultation lancée le 13 décembre 2018 ;

Vu l'ouverture des plis qui s'est déroulée en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Maître d'œuvre M. KNORR, le 7 janvier 2019 ;

Compte-tenu du résultat de la notation, le Maire propose de retenir les offres des entreprises les mieux notées,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'attribuer les marchés aux candidats les mieux disants :

Lot 1 V.R.D. à l'entreprise **TP SCHNEIDER de WITTENHEIM**
pour un montant de **69 341,37 € H.T.**

Lot 2 Démolition- Gros Oeuvre à l'entreprise **ALTKIRCH CONSTRUCTION de CARSPACH** pour un montant de **34 512,57 € H.T.**

Lot 3 Charpente Bois à l'entreprise **BOIS ET TECHNIQUES de SOULTZ**
pour un montant de **2 500,00 € H.T.**

Lot 4 Zinguerie à l'entreprise **CLAUDE ZAEGEL de ILLZACH**
pour un montant de **4 682,09 € H.T.**

Lot 5 Menuiserie extérieure à l'entreprise **KLEINHENNY de ILLZACH**
pour un montant de **11 900,00 € H.T.**

Lot 6 Peinture extérieure à l'entreprise **SONDENECKER de DIDENHEIM**
pour un montant de **9 741,60 € H.T.**

Lot 7 Plâtrerie Faux-Plafond à l'entreprise **OLRY CLOISONS de TURCKHEIM**
pour un montant de **7 767,76 € H.T.**

Lot 8 Chape à l'entreprise TECHNOCHAPE de KINGERSHEIM
pour un montant de **1 200,00 € H.T.**

Lot 9 Carrelage faïence murale à l'entreprise MULTISOLS de COLMAR
pour un montant de **2 827,30 € H.T.**

Lot 10 Menuiserie intérieure à l'entreprise MENUISERIE ENDERLIN de SAINT-BERNARD pour un montant de **10 532,65 € H.T.**

Lot 11 Peinture intérieure à l'entreprise SONDENECKER de DIDENHEIM
pour un montant de **3 500,00 € H.T.**

Lot 12 Revêtements de sol à l'entreprise ALSASOL de BOLLWILLER
pour un montant de **1 669,39 € H.T.**

Lot 13 Electricité/Chauffage/VMC à l'entreprise PARELEC de WALHEIM
pour un montant de **16 968,38 € H.T.**

Lot 14 Sanitaire à l'entreprise GRETER de RETZWILLER
pour un montant de **5 800,00 € H.T.**

- **autorise** le Maire à signer les marchés de travaux et document nécessaire à leur réalisation.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

5. Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Afin de faire face aux besoins ponctuels et éventuels de disponibilités lors des travaux de réhabilitation de la bibliothèque et des travaux de réalisation de la retenue d'eau du Wannenholtz, il serait souhaitable de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Après examen des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la proposition faite par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 1 an (jusqu'au 31/12/2019).

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point

Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur une base annuelle de 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission d'engagement : 0,10% du montant autorisé, soit 150 € payables à la signature du contrat.

Commission de non-utilisation : Néant.

Disponibilité : Au gré de la collectivité, dès signature du contrat.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. Motion de soutien au maintien des urgences et de la maternité de l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch.

Dans ce cadre de la réorganisation de l'offre de soins actuellement en réflexion à l'échelle de notre territoire le service des urgences et de la maternité l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch sont menacés à plus ou moins brève échéance.

Ce projet de démantèlement de l'offre de soin au bénéfice des habitants de notre territoire n'est pas acceptable tant il est essentiel à la fois pour le bien être des habitants et pour l'attractivité et le dynamisme de notre bassin de vie.

Aussi il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur du maintien d'un hôpital de proximité de qualité en demandant la pérennisation des services des urgences et de la maternité de l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de se prononcer en faveur du maintien d'un hôpital de proximité de qualité
- de demander la pérennisation des services des urgences et de la maternité de l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch.

7. Divers

- Journée citoyenne : Elle aura lieu le samedi 30 mars 2019 à partir de 9h, en même temps que l'opération Haut-Rhin propre. Des tracts seront distribués.
- Le Maire informe du départ à la retraite au 1^{er} avril 2019 de Monsieur Éric BECK, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers. Il le remercie pour son engagement et son dévouement comme Chef de Corps et Adjoint au Chef de Corps pendant 23 ans. Une relève directe n'étant pas assurée, le maintien du CPI ou la fusion avec un corps voisin sont mis à l'étude.
- La question des interventions de l'hélicoptère du SAMU qui vient se poser sur le terrain de foot pour le transfert de malades ou blessés est abordée. Le Maire va prendre contact avec la Mairie d'Altkirch concernant cette utilisation.
- Discussion sur les tarifs de la redevance incitative de collectes publiés sur le site de la Communauté de Communes Sundgau.
- Projet de chauffage central : La Commune entrevoit la possibilité d'un lieu de stockage de copeaux ce qui permettra des économies substantielles dans la mise en place du projet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
M. RISS clôt la séance à 21h30.